

Présents : Patrick Benoiton, Serge Biessy, Abdelkader Boukacem, Nicole Chochina, Maxime Durand, David Elicaste, Isabelle Ferroud, Jean-Charles Gallet, Martine Gauthier, Edwige Gonin, Jean-Pierre Lovet, Evelyne Martinon, Jean-François Mollard, Sylvie Teixeira.

Excusés : Irène Badin, Michel Bontoux (pouvoir à Patrick Benoiton), Estelle Brogère, Sébastien Terrier (pouvoir à Evelyne Martinon), Bruno Toneghin (pouvoir à Maxime Durand).

Secrétaire de séance : Isabelle Ferroud

En introduction de cette séance, Monsieur le Maire donne des nouvelles d'Irène qui est rentrée à son domicile définitivement.

Approbation de la séance précédente

Le compte rendu sera approuvé à la séance précédente car des compléments ont été apportés à la demande de Monsieur Sébastien Terrier.

Nouveaux points

1- Urbanisme

- Instruction des dossiers droits des sols en cours

Monsieur le Maire liste les dossiers en cours d'instructions et les autorisations délivrées depuis le dernier point urbanisme

- 4 certificats d'urbanisme d'information
- 2 déclarations préalable
- 1 permis de construire

- PLUi

Lors du séminaire, organisé le mardi 21 février à Montagnieu, les objectifs du PADD qui va structurer le PLUi ont été présentés. Un compte rendu sera adressé à chaque conseiller. La commission Urbanisme devra se positionner sur les éléments demandés par le bureau d'étude.

Le comité de pilotage se réunira le 20 mars, la commune devra donc réfléchir avant cette échéance.

Le document final du PLUi devra être approuvé au 31/12/2019.

Il est évoqué qu'actuellement 50 hectares sont potentiellement constructibles dans notre Plu et que pour être en conformité avec le SCOT, l'enveloppe ne devra pas dépasser 9 hectares.

2- CC Vals du Dauphiné

2.1 Désignation des membres des Commission intercommunales

Il est demandé aux Communes de proposer des représentants pour les commissions intercommunales d'ici le 20 mars 2017, dont les compositions seront arrêtées par délibération lors de la séance du Conseil communautaire suivante, prévue le 6 avril 2017.

Chaque commission sera composée d'un représentant par Commune membre, soit 37 membres par Commission communautaire, en plus du ou des Vice-présidents référents, ceci afin que chaque Commune puisse être représentée.

La composition des Commissions communautaires doit respecter l'ordre de priorité suivant :

1. Élus communautaires ;
2. Élus communautaires des anciennes Communautés de communes ;
3. Ouverture à tous les élus municipaux.

Chaque Conseiller communautaire devra être membre d'au moins une Commission.

Il est demandé aux Communes d'assurer une cohérence entre la composition des Commissions et la représentation de la Communauté de communes au sein des organismes extérieurs, pour lesquels les représentants de la collectivité devront être, en priorité, choisis parmi les membres des Commissions correspondant aux thématiques concernées. Il est souhaitable que les Conseillers municipaux soient en priorité choisis parmi les membres de la Commission municipale correspondant aux thématiques de la Commission communautaire concernée.

Il a été créé 10 thématiques de commissions communautaires, la proposition faite par l'exécutif est validée par les membres du conseil municipal comme suit :

| | |
|--|--|
| Finances (Trimestrielle) | Jean-Charles GALLET Maire – Vice-président VDD |
| Développement économique (Mensuelle) | Isabelle FERROUD Conseillère municipale |
| Environnement, déchets (Mensuelle) | Jean-Pierre LOVET 1 ^{er} adjoint – Délégué communautaire |
| Agriculture (Trimestrielle) | Martine GAUTHIER 3 ^{ème} adjointe |
| Tourisme, culture et sport (Mensuelle) | Patrick BENOITON 5 ^{ème} adjoint |
| Petite enfance, enfance, jeunesse et services au public (mensuelle) | Evelyne MARTINON Conseillère municipale |
| Aménagement : habitat / aménagement / urbanisme / patrimoine (mensuelle) | Martine GAUTHIER 3 ^{ème} adjointe |
| Eau, assainissement et prévention des risques inondations (mensuelle) | Serge BIESSY, 2 ^{ème} adjoint |
| Voirie (Mensuelle) | Jean-Pierre LOVET 1 ^{er} adjoint – Délégué communautaire |
| Développement durable (Fréquence à définir) | Nicole CHOCHINA, Conseillère municipale |

Le Maire insiste sur l'importance de la remontée d'information en exécutif et au sein du conseil.

2.2 Constitution d'un groupement de commandes dans le cadre des travaux d'entretien des voiries communale et communautaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au 1er janvier 2017, la compétence Voirie sur l'ancien périmètre de la Vallée de l'Hien n'a pas été transférée à la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Afin de répondre aux besoins en matière d'entretien des voiries communale et communautaire sur ce périmètre, avec l'objectif de réduire les coûts de procédure et de réaliser des économies d'échelle, il est proposé la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et les 8 communes membres de l'ex-Communauté de communes de la Vallée de l'Hien (Belmont, Biol, Doissin, Montagnieu, Montrevel, Sainte Blandine, Saint Victor de Cessieu et Torchefelon), conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Ce groupement n'a vocation à exister que jusqu'au 31 décembre 2017, puisque l'exercice de la compétence Voirie sera généralisé sur l'ensemble du territoire communautaire au 1er janvier 2018.

La Communauté de communes sera désignée comme « coordonnateur du groupement » et aura la qualité de pouvoir adjudicateur, chargé de procéder à l'organisation des opérations nécessaires aux procédures de marchés publics, de signer le marché avec l'entreprise, de le notifier et de l'exécuter (exécution administrative et technique) au nom de l'ensemble des membres du groupement. Il est toutefois précisé que chaque collectivité assurera le paiement du prestataire retenu pour les travaux réalisés à son initiative sur son territoire.

En application de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, une Commission d'Appel d'Offres (CAO) propre au groupement de commandes est instituée. En l'occurrence, il s'agira de celle du coordonnateur du groupement.

La CAO du groupement de commandes sera saisie pour avis de l'attribution du marché de travaux d'entretien des voiries communale et communautaire.

La convention de groupement de commandes définit les règles de fonctionnement du groupement.

Il est proposé au conseil municipal

D'AUTORISER la constitution d'un groupement de commandes dans le cadre des travaux d'entretien des voiries communale et communautaire sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes de La Vallée de l'Hien, dans les conditions ci-dessus mentionnées.

D'ACCEPTER que la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention de groupement de commandes ainsi que toute pièce utile à l'exécution de la présente.

D'AUTORISER la Présidente de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné lancement du marché de travaux d'entretien des voiries communale et communautaire sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes de La Vallée de l'Hien.

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

Pour : 16 (dont 3 pouvoirs)

Contre : 0

Abstention : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3- Convention pour la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire

Le dispositif ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) est proposé par l'État et permet la dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire. À ce titre, ACTES permet :

- de transmettre électroniquement au contrôle de la légalité au représentant De l'État
- de tracer les échanges
- d'accélérer les échanges, avec la réception immédiate de l'accusé de réception
- de simplifier les circuits de transmission
- de réduire les coûts de transmission
- de générer des gains de productivité pour les collectivités et la Préfecture

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Victor de Cessieu est entrée dans le dispositif en 2013. Toutefois, il convient de signer une nouvelle convention avec les services de l'État pour poursuivre la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire.

La convention a une durée de validité d'un an, avec reconduction tacite.

Il est proposé au conseil municipal

D'AUTORISER le Maire à signer la nouvelle convention pour la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, ce qui inclut l'intégralité des documents budgétaires (BP, BS, DM, CA).

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente.

Pour : 17 (dont 3 pouvoirs)

Contre : 0

Abstention : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4- Marché mise en conformité PMR et extension de la mairie : lot 9 serrurerie défaillance entreprise META38

Monsieur Serge Biessy informe le conseil que la société Meta 38 attributaire du lot 9 est en situation de redressement judiciaire et n'est pas en mesure d'assurer le chantier.

L'entreprise a été mis en demeure de débiter les travaux conformément au planning du marché, ce courrier est resté sans réponse de la société META38.

Une nouvelle consultation a donc été faite suite à cette défaillance.

La meilleure offre présentée est celle de la société BECT, domiciliée en Isère à Marcollin.

Proposition pour un montant de 15 670,98 € HT – 18 805,18 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal

D'ACCEPTER la proposition de la société BECT.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

Pour : 17 (dont 3 pouvoirs)

Contre : 0

Abstention : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Compte-rendu des adjoints

M. Jean-Pierre LOVET – Affaires scolaires et extra-scolaires, voirie, environnement

École

Le recteur d'académie des services de l'éducation nationale de l'Isère vient de nous informer qu'il a décidé de fermer une classe en élémentaire à la rentrée 2017-2018.

Cantine

Présentation du bilan pour la période de janvier à février : 143 repas par jour en moyenne 6.25 pour les adultes

La maîtrise des coûts demandée à Mme Rolland est respectée soit 1.05 € pour l'approvisionnement par repas.

Mise en place d'un suivi des produits bio et / ou locaux afin d'augmenter la part de ces produits.

Sur 54 jours de repas il y a 34 produits locaux et 31 bio.

M. Lovet explique que pour augmenter les recettes de la caisse des écoles, il va être proposé au personnel la vente du plat chaud à emporter au prix de 5,5 €.

Travaux Intérêt Général

La commune a été contactée pour accueillir une personne en travail d'intérêt général de 120 heures, sous la responsabilité de Christian Armanet.

Forêt de Vallin

M. Guilhermet, agent de l'ONF viendra pour rencontrer les membres du conseil, le vendredi 2 juin 2017 à 14h00.

Collecte des ordures ménagères / côte Rosemonde

Suite à rencontre avec un représentant des logements Pluralis, il est envisagé d'installer des containers enterrés pour une partie des locataires à proximité de la maison pour tous. En effet, à ce jour il semble qu'il y ai un problème de collecte des ordures ménagères chemin de Côte Rosemonde.

M. Serge BIESSY – travaux, sécurité

Mairie

- Maçonnerie et toit végétalisé presque terminés
- Doublages terminés par l'entreprise Sylvain
- Plus-value pour le local archive (coupe-feu 1 heure en flocage à cause de la fibre) il a été décidé d'étendre le principe du flocage sur tout le bâtiment + 3 000 €.
- 3 semaines de retard du notamment à l'entreprise Ribeaut (menuiserie)
- Lot sanitaires plus-value entreprise Chatte : 1 800 € HT hors marché.
- Choix des coloris par la commission.

Église

Devis reçu pour la pose d'un détecteur de monoxyde de carbone, conseillé pour les bâtiments équipés au chauffage au gaz.

Gymnase

- 1 100 € HT de réparation suite au dernier sinistre qui doit être pris en charge par l'assurance.
- Devis pour une porte métallique pour fermer les anciens sanitaires des vestiaires 1 200 € HT

Éclairage public

- Les 4 dernières armoires ont été rénovées
- Suite à la mise en place de l'extinction nocturne, une seule réclamation a été faite en mairie. Mme Isabelle Ferroud demande s'il serait possible de refaire les lignes continues de chaussée.

Question du gymnase éclairage à couper ou non si on veut dissocier la semaine du week-end il convient d'installer une nouvelle horloge.

Enfouissement des réseaux

En attente du devis du SEDI pour l'enfouissement des réseaux du Tardivet.

Mme Martine GAUTHIER – Affaires sociales, logement

- Dernière réunion du CCAS le 28 février une demande d'aide financière de 600 € a été accordée
- Repas des aînés le 3 juin : les menus seront faits par le club de l'amitié
- SIVU « soutien à domicile aux personnes âgées de l'agglomération turrinoise » vote du budget le 20 mars.

M. Abdelkader BOUKACEM – informations et communications

- Réalisation du calendrier des fêtes qui a été distribué chez les commerçants et mis en téléchargement sur le site internet.
- Réalisation de l’affiche du pucier.
- Bulletin municipal : il pourrait être proposé aux commerçants et entreprises locales de contribuer par le biais de publicités.

M. Patrick BENOITON – Vie associative et animations

- Action pour le cinéma en plein air proposé par la communauté de communes des VDD : il sera proposé à une association de porter le projet.
- L’amicale du Don du sang de la Tour du Pin sollicite le prêt du gymnase pour l’organisation de collecte de sang. Une réponse négative sera apportée car le gymnase n’est pas disponible du fait des entraînements.
- Pucier inscriptions ouvertes
- Médiévales : 1^{er} atelier secteur couture et construction de toilettes sèches pour réduire les coûts (600 € de fournitures en bois pour 4 toilettes sèches reste à acheter la visserie environ 150 € au lieu d’une location à 1 000 €). Les toilettes sèches pourront être mises à disposition du festival Moulinstock.
- Nouvelle association en création sur le bien être domicilié sur Saint Victor de Cessieu
- Il est rappelé que l’affichage sauvage est interdit en face de la pharmacie sur le grillage.

Questions diverses

- Élections présidentielles 23/04 et 07/05/17
- Élections législatives 11 et 18/06/17
- Mme Katlin Reygnier, infirmière vient d’acquérir un défibrillateur nomade
- Anciens combattants
- Carte nationale d’identité : à compter du 20/03/17 la commune de Saint Victor de Cessieu n’instruira plus les demandes.
- Edwige Gonin demande si les panneaux « Bienvenue à Saint Victor de Cessieu » pourraient être enlevés car ils sont en mauvais état.
- Remerciement à l’entreprise Guyonnet pour le don de bois pour la réalisation des toilettes sèches.

Fin de séance à 21h30